

Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH

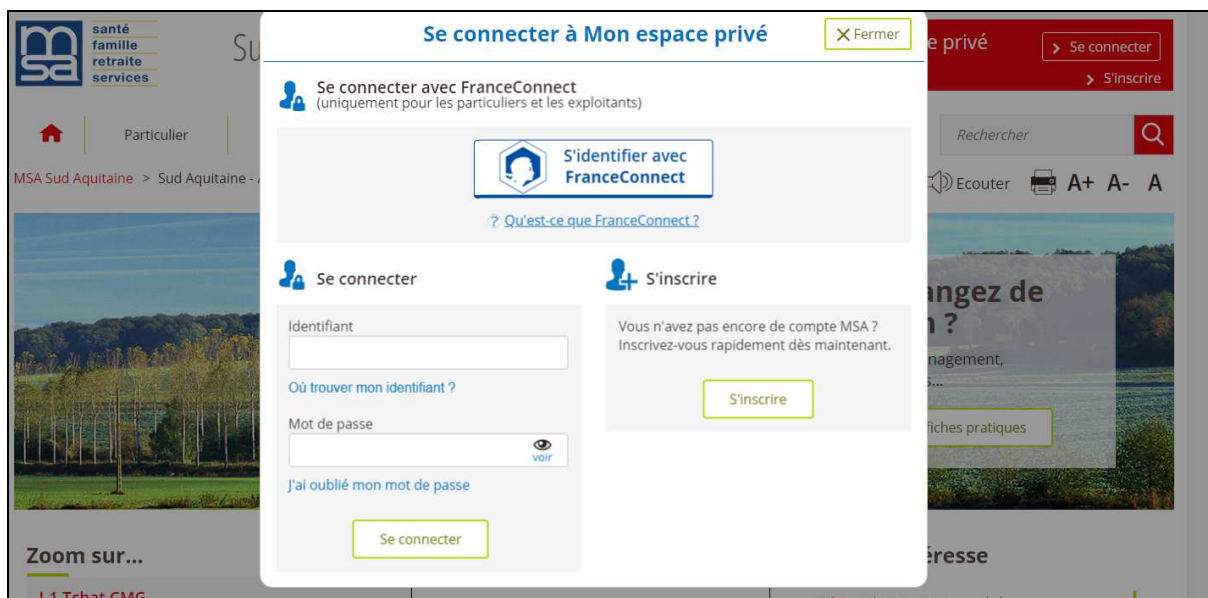
Si vous bénéficiez de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et/ou vous travaillez en milieu ordinaire, vous pouvez déclarer vos ressources à partir de votre Espace Privé.

1 Page d'accueil du site sudaquaine.msa.fr, cliquez sur le bouton **Se Connecter**



2 **Inscrivez votre N° identifiant (N° d'immatriculation sur votre Carte Vitale) et votre mot de passe. Cliquez sur "se connecter "**

Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur « j'ai oublié mon mot de passe »
Vous recevrez instantanément un nouveau mot de passe par mail ou sms.
Voir tutoriel Mot de passe oublié si besoin.



Vous arrivez sur votre Espace Privé, cliquez sur

Mes services

Santé, Invalidité	Famille, logement	Handicap
<ul style="list-style-type: none"> > Ma Carte Vitale > Demander ma carte européenne d'assurance maladie <p>Voir tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Déclarer un changement de situation > Déclarer mes ressources pour les prestations familiales <p>Voir tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH
Retraite	RSA, Prime d'activité	Mes paiements et remboursements
<ul style="list-style-type: none"> > Informations sur ma retraite > Avant 45 ans : simulateur m@rel <p>Voir tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA > Demande de RSA <p>Voir tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Paiements et décomptes santé > Paiements invalidité <p>Voir tous les services</p>

Bon à savoir

La saisie d'une **Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR)** n'est possible que si elle est attendue par la MSA :

- ✚ si vous n'êtes pas soumis à la déclaration trimestrielle : le message suivant s'affiche « cliquez sur Contact ».
- ✚ si vous accédez au service en ligne hors période de la déclaration, le message suivant s'affiche : « revenir plus tard ».
- Attention au délai d'échéance de déclaration qui peut rendre inopérable la déclaration :
 - hors-délai il n'est plus possible d'accéder au service ;
 - s'il est trop tôt pour saisir la période ;
 - s'il existe déjà une DTR sur la période.
- Pas de modification possible une fois la déclaration envoyée.
- Un couple dont les 2 membres bénéficient de l'AAH, n'a qu'une Déclaration Trimestrielle AAH web à effectuer.
- **Si vous avez un abonnement téléphonique fixe auprès de l'opérateur Orange**, appelez le 0800 007 726 (appel gratuit depuis un fixe) pour bénéficier d'une réduction sociale téléphonique.



4

Vérifiez les informations qui s'affichent, et procédez aux modifications si un changement est intervenu au niveau de votre situation personnelle ou professionnelle :

1 Situation personnelle de SIMONE VANNES

Vous vivez **seul(e)** Cette composition familiale est-elle exacte ? Oui Non

Vous n'avez pas d'enfant à charge au sens de la législation des Prestations Familiales

Votre adresse de résidence est : **RUE DE LA PLACE
81470 AGUTS** Cette adresse est-elle exacte ? Oui Non

2 Situation professionnelle de SIMONE VANNES

Salarié Agricole depuis le 01/01/2011 Cette situation professionnelle est-elle exacte ? Oui Non

Incarcération depuis le 01/02/2013

Maison d'accueil spécialisée depuis le 01/02/2013

Non titulaire d'une carte d'invalidité Signaler une situation particulière (hospitalisation) ? Oui Non

Annuler **Continuer plus tard** **Précédent** **Suivant**

- Possibilité d'indiquer un changement lié à la composition familiale :

1 Situation personnelle de SIMONE VANNES

Vous vivez **seul(e)** Cette composition familiale est-elle exacte ? Oui Non

Vous n'avez pas d'enfant à charge au sens de la législation des Prestations Familiales

Arrivée ou départ :

d'un conjoint

d'un enfant

5

Vous allez maintenant saisir vos revenus et ceux des membres de votre foyer pour chaque mois demandé.

✚ Les sommes sont à déclarer les mois de perception (par exemple, un revenu correspondant au mois d'avril perçu début mai sera à déclarer au mois de mai)

✚ Ne déclarez pas les centimes

Cliquez sur l'Info bulle pour plus de précisions

Aucun revenu perçu, ni indemnité, ni pension
(cochez la case du mois concerné)

	Juin	Juillet	Août
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Revenus salariés et indemnités journalières de Sécurité Sociale

Revenus salariés nets imposables et Indemnités Journalières (maladie sauf U ALD, maternité, paternité, adoption) ⓘ

Si salarié en ESAT : Revenus salariés nets imposables et indemnités Journalières (maladie sauf U ALD, maternité, paternité, adoption) ⓘ

Primes et gratifications annualisées ⓘ

Revenus non salariés

Travailleur indépendant autre que auto entrepreneur (ex: exploitant agricole, artisan...) ⓘ

Auto entrepreneur ⓘ

Dans cette rubrique, sont à déclarer les primes exceptionnelles perçues annuellement avant saisies ou retenues (c'est-à-dire même si vous n'en avez pas disposé du fait de saisies ou autres prélèvements), le montant (inscrit sur votre bulletin de salaire) est à déclarer dans la case du mois de perception.

Autres indemnités

Important pour le calcul de votre AAH :
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine? oui non

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

➤ Si des revenus cessent de vous être versés : précisez la nature et la date de fin de perception.

Important pour le calcul de votre AAH :
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine? oui non

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Important pour le calcul de votre AAH :
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine? oui non

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

2013 septembre

lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

6

Vérifiez que les données saisies sont justes.

Avant de cliquer sur « envoyer », vous pouvez modifier les informations saisies en cas d'erreur.

7

« Cliquez sur « envoyer »

Un Accusé réception de votre déclaration trimestrielle de ressources s'affiche vous confirmant que votre déclaration a bien été transmise à la MSA

Un **Récapitulatif s'affiche**, qui reprend toutes les données entrées ou proposées et validées.

- **Vous avez la possibilité de signaler un changement lié à la situation professionnelle.**

8

Déconnectez-vous.

- 📧 **La MSA vous invitera, par une notification sur votre boîte mail, à compléter vos prochaines déclarations**
- 📧 **Pensez à nous signaler tout changement d'adresse mail depuis votre espace privé particulier/ Mon compte**
- 📧 **Vérifiez aussi si le courrier n'est pas arrivé dans vos indésirables.**

L'assistance internet est à votre disposition au démarrage ou dans l'utilisation des services en ligne proposés dans votre espace internet privé.

**N° de l'Assistance Internet : 03 20 90 05 00 / du lundi au vendredi
De 8^h30 à 12^h15 et de 13^h30 à 16^h30**